
QUORUM.

4.

Apparence de
quorum.

Qu'aussitôt qu'il paraîtra y avoir un Quo-
rum, l'Orateur prendra le fauteuil, et les
Membres seront appelés à l'ordre.

5.

Huissier de la
verge noire.

Que l'Orateur prendra toujours le fauteuil
quand l'Huissier de la verge noire sera à la
porte, quelque soit le nombre des Membres
présents.

ORATEUR.

6.

Ordre et déco-
rum.

Que l'Orateur maintiendra l'ordre et le
décorum, et décidera les questions d'ordre ;
mais il pourra y avoir appel à la Chambre de
sa décision.

7.

Occasions où
l'Orateur pour-
ra voter.

Que l'Orateur ne prendra part à aucun des
débats, ni ne votera dans aucun cas, à moins
que les voix ne soient également partagées.